



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2021-019

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2021

Sommaire

09 – AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE - DIRECTION

09-2021-02-10-001 - Décision 2021-0008 portant modification de délégation de signature
(4 pages)

Page 3

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2021-02-22-001 - Arrêté préfectoral portant désignation d'un médiateur en vue de la
résolution d'un conflit- EHPAD FABAS (1 page)

Page 7

Décision n° 2021-0008
portant modification de délégation de signature du Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie

DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION ARS OC 2020-0036
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de cette même loi ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du 07 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu la décision ARS OCCITANIE 2020-0036 en date du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Considérant que depuis le 1^{er} novembre 2020 la mise en œuvre de la modernisation de l'organisation pour l'ensemble des délégations départementales de l'ARS Occitanie implique la modification de leurs organigrammes et la mise en place de nouvelles délégations de signature aux fins d'assurer la continuité des services ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

DECIDE :

Article 1 :

A l'article 2 de la décision est inséré un alinéa 2.2 comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des territoires et des relations institutionnelles, délégation est donnée à l'adjoint au Directeur des territoires et des relations institutionnelles (dont l'identité est précisée en annexe) pour les missions entrant dans son champ de compétence, hors les actes nécessitant l'accréditation ordonnateur, charge pour l'adjoint d'en informer le directeur.

Article 2 :

L'annexe 1 intitulée « Personnes bénéficiant d'une délégation de signature » de la décision n°2020-0036 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie susvisée est modifiée dans les conditions suivantes :

-article 2 : Direction des territoires et des relations institutionnelles

L'adjoint à la directrice des territoires et des relations institutionnelles désigné au 2.2 est :

-M. Romuald DELANNOY ;

-article 10 : Délégations Départementales

Les directeurs de délégation départementale mentionnés au 10.1 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Marie-Odile AUDRIC-GAYOL ;
- Pour l'Aude (11) : M. Xavier CRISNAIRE ;
- Pour l'Aveyron (12) : M. Benjamin ARNAL ;
- Pour le Gard (30) : M. Claude ROLS ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : à nommer ;
- Pour le Gers (32) : M. Jean-Michel BLAY ;
- Pour l'Hérault (34) : M. Alexandre PASCAL ;
- Pour le Lot (46) : Mme Julie SENGER ;
- Pour la Lozère (48) : M. Alain BARTHELEMY ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : M. Guillaume DUBOIS ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Marie-Line PUJAZON ;
- Pour le Tarn (81) : M. Abderrahim HAMMOU-KADOUR ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : M. David BILLETORTE ;

Les directeurs adjoints désignés au 10.2 sont :

- Pour le Gard (30) : Mme Françoise DARDAILLON ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Jérôme FALERNE ;

Les adjoints au directeur désignés au 10.2 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Edith IZQUIERDO-JAIME ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Dominique MESTRE-PUJOL ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emilie COURTIAL-JEAN ;
- Pour le Gers (32) : M. Julien FECHEROLLE ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Patricia CASTAN-MAS ;
- Pour le Lot (46) : Mme Maguelone LE ROY ;
- Pour la Lozère (48) : M. Stéphane RIBAUT ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Manon MORDELET ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : M. Donatien DIULIUS ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Les responsables des pôles animation de la transformation de l'offre désignés au 10.3 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Edith IZQUIERDO-JAIME ;
- Pour l'Aude (11) : M. Thierry TOLZA ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emilie COURTIAL-JEAN ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Marie-Pierre NUNEZ ;
- Pour le Gers (32) : *à désigner* ;
- Pour le Lot (46) : Mme Maguelone LE ROY ;
- Pour la Lozère (48) : M. Stéphane RIBAUT ;
- Pour les Hautes-Pyrénées : Mme Joëlle MICHELOT ;
- Pour les Pyrénées-Orientales : M. Rémi CROS ;
- Pour le Tarn : Mme Isabelle VILAS ;
- Pour le Tarn-et-Garonne : M. Franck NIVAUD ;

Les responsables des pôles animation des politiques territoriales de santé publique désignés au 10.3 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Virginie DONATTI ;
- Pour l'Aude (11) : Mme Dominique MESTRE-PUJOL ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme Bénédicte BROCARD ;
- Pour le Gers (32) : M. Julien FECHEROLLE ;
- Pour le Lot (46) : M. Benoît JOSEPH ;
- Pour la Lozère (48) : Mme Amélie TINAT ;
- Pour les Hautes-Pyrénées : Mme Manon MORDELET ;
- Pour les Pyrénées-Orientales : M. Donatien DIULIUS ;
- Pour le Tarn : Mme Mathilde BOUSQUET ;
- Pour le Tarn-et-Garonne : Mme Anne-Gaëlle FLAMBEAUX ;

Les responsables en charge de l'unité prévention et promotion de la santé environnementale désignés au 10.4 sont :

- Pour l'Aude (11) : M. Matthieu SAUGUES ;
- Pour l'Aveyron (12) : M. Florent GUERIN ;
- Pour le Gard (30) : Mme Maelle DAMPFHOFFER ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : M. Alexandre PELANGEON ;
- Pour le Gers (32) : *à désigner* ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Christine RICOUX ;
- Pour le Lot (46) : M. Vincent CAPPELLE ;
- Pour la Lozère (48) : M. Baptiste GROFF ;
- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Aurélie LARROSE et Mme Sophie PINCHON ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : Mme Marie BARRERE, Mme Gisèle SANTANA et Mme Christine PORTERO-ESPERT ;
- Pour le Tarn-et-Garonne (82) : *à désigner* ;

Dans l'attente de leur désignation, la délégation prévue à l'article 10.4 est exercée, à titre transitoire par :

- o Pour le Tarn-et-Garonne (82) : Mme Déborah SAUZIER ;

Les responsables ou cadres de l'unité d'accès aux soins de premier recours désignés au 10.4 sont :

- Pour l'Ariège (09) : Mme Pauline RIQUET ;
- Pour l'Aveyron (12) : Mme Emmanuelle POURCEL ;
- Pour le Gard (30) : Mme Annie VERNHET ;
- Pour la Haute-Garonne (31) : Mme PARDO Aurélia ;
- Pour le Gers (32) : M. Michel MAHE ;
- Pour l'Hérault (34) : Mme Stéphanie HUE ;
- Pour le Lot (46) : M. Bruno GENTILHOMME ;
- Pour la Lozère (48) : Mme Céline JOURDAN ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

- Pour les Hautes-Pyrénées (65) : Mme Mélanie NOUGARO BAR ;
- Pour les Pyrénées-Orientales (66) : Mme Virginie LAFFAGE ;
- Pour le Tarn (81) : Mme Corinne LENORMAND ;

Article 4 :

Les autres dispositions de la décision n°2020-0036 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie susvisée demeurent inchangées.

Article 5 :

Le Directeur Général Adjoint est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes de la Préfecture de la Région Occitanie et des préfetures de chacun des départements de la Région. Elle sera notifiée à l'ensemble des délégataires concernés.

Fait à Montpellier, le

10 FEV. 2021

Le Directeur Général



Pierre RICORDEAU

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

**Arrêté préfectoral portant désignation d'un médiateur
en vue de la résolution d'un conflit**

La préfète de l'Ariège,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code du travail et notamment ses articles L 2523-1, R 2523-1, R 2523-4, R 2523-6 et R 2523-9 ;

Vu l'arrêté fixant la liste des médiateurs susceptibles d'être désignés pour un conflit du travail en région Occitanie en date du 4 mars 2020 ;

Vu la proposition du Directeur Régional des Entreprises de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;

Considérant le conflit du travail au sein de l'EHPAD La Croix du Sud 09, sis FABAS (09), qui a débuté le 25 janvier 2021 ;

Considérant la demande de médiation administrative présentée par l'union départementale CGT Ariège à Madame la préfète de l'Ariège, en date du 18 février 2021 ;

Considérant que le différend porte atteinte à l'ordre public notamment au regard des manifestations qui se sont tenues sur la place publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur André CANO est désigné médiateur à compter du 23 février 2021.

Article 2 : Monsieur André CANO exercera ses missions conformément au chapitre III du titre II du livre V de la deuxième partie du Code du Travail.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par courrier, soit par l'application Télérecours accessible à l'aide du lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et la responsable de l'unité départementale de l'Ariège de la DIRECCTE Occitanie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 22 février 2021


Sylvie FEUCHER